

Bulletin de l'Assemblée de l'Université (AU) du 28 septembre 2022

1. Election de la présidente ou du président

Le mandat du Président arrivant à son terme, et conformément à l'art. 10 du Règlement interne, l'Assemblée devait réélire son-sa président-e. **Iaroslav Gaponenko** n'ayant pas souhaité se présenter pour un second mandat, et en l'absence d'un-e autre candidat-e, l'Assemblée a désigné le doyen d'âge de l'Assemblée, M. Eric Eigenmann pour présider la séance.

2. Election des membres du Bureau de l'Assemblée

Conformément à l'art.9 du Règlement interne, l'Assemblée a désigné les membres de son Bureau :

Madame El Shaddai Abebe pour le corps des étudiant-es :

Monsieur Aurélien Roux pour le corps professoral ;

Monsieur Alessio Giarrizzo pour le CCER ;

Mme Corine Frischknecht pour les PAT.

La durée de leur mandat est d'un an.

3. Conseil de discipline

Mme Gulia Neri-Castracane, professeure à la faculté de droit, a été proposée au poste de titulaire du Conseil de discipline en remplacement de M. Rashid Bahar, professeur à la faculté de droit, démissionnaire.

Il appartiendra au rectorat de désigner cette personne au Conseil de discipline.

4. Règlement d'exécution relatif à l'élection de l'Assemblée de l'Université et des conseils participatifs

Les modifications apportées au Règlement ont été approuvées par l'Assemblée.

5. Procédure de désignation de la rectrice ou du recteur

La séance s'est poursuivie à huis clos dans le cadre du processus de désignation de la rectrice ou du recteur. L'Assemblée a sélectionné parmi les candidatures reçues, les personnes qu'elle souhaite auditionner.

Une communication sur l'état de la procédure a été envoyée à l'ensemble de la communauté universitaire.

La séance a été levée à 22 heures 30.